

---

## Syndicalisme et extrême-droite

Paul DEVIN

---

Les syndicats en lutte contre l'extrême droite	p.3
L'extrême droite, une menace pour le syndicalisme	p.8
L'extrême droite et la Fonction publique	p.12



# Les syndicats en lutte contre l'extrême droite -

***Depuis plus d'un siècle, les syndicats sont engagés dans les luttes contre l'extrême droite... vigilants et combatifs ! Le monde du travail reste néanmoins perméable aux idées de l'extrême-droite : en témoignent les récentes évolutions des scores électoraux.***

L'affirmation, largement partagée dans le syndicalisme français, d'une indépendance des syndicats vis-à-vis des partis politiques connaît une exception quand il s'agit des partis d'extrême-droite contre lesquels les syndicats appellent très majoritairement à lutter explicitement. Une telle exception est la conséquence de la nature particulière des projets de l'extrême-droite, considérés comme menaçant la démocratie et les valeurs républicaines, ce que résume l'usuelle formule : « *le Front national n'est pas un parti comme les autres* ».

Une des plus grandes grèves françaises, celle du 12 février 1934, rassembla 4 millions de grévistes en réaction à l'émeute antiparlementaire organisée le 6 février par les ligues d'extrême-droite. Les manifestants scandent : « *le fascisme ne passera pas* » et c'est formation de ce front antifasciste contribuera, en 1936, à la réunification de la CGT et de la CGTU<sup>1</sup>.

Pourtant, il ne faudrait pas croire que le syndicalisme soit protégé de toute attirance vers cette extrême-droite. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les exemples ne manquent pas d'alliances ou de sympathies qu'on aurait pu penser être contre nature. Les syndicats « jaunes<sup>2</sup> » ont été des acteurs de la montée du fascisme en France. Pétain empruntera la devise « Travail, Famille, Patrie » à un syndicaliste jaune, Paul Lanoir. Pierre

Biétry, un autre responsable jaune, considère que le syndicalisme doit « *réaliser la renaissance nationale en créant la réconciliation des classes sur un programme de justice sociale.* » ... idée que Pétain reprendra plus tard dans des termes quasi analogues. Et c'est un responsable de la CGT, René Belin, qui devient ministre du Travail en juillet 1940 dans le gouvernement de Vichy.

L'histoire plus récente de cette « perméabilité », ce sont des syndicalistes s'affichant militants ou candidats du Front national (FN). Et signe plus massif d'une attirance potentielle : la montée des intentions de vote pour l'extrême droite de ceux qui se déclarent sympathisants de ces organisations syndicales.

## ***Faire face à une nouvelle stratégie frontiste***

Le combat contre les idées de l'extrême droite devient encore davantage nécessaire quand, à partir des années 1980, la normalisation des discours et des idées du Front national veut laisser croire à une banalisation de ses projets et à leur légitimité pour une alternance politique. En 2014, devant le bureau confédéral de la CGT, Thierry Lepaon, son secrétaire général, recueille l'assentiment de ses camarades à la lecture d'un tract sur les services publics ... dont il annonce quelques minutes plus tard qu'il a été rédigé par le Front National<sup>3</sup>. L'anecdote n'étonne plus, tant la stratégie d'un discours d'apparence sociale est devenue ordinaire dans les partis d'extrême-

<sup>1</sup> André NARRITSENS, *CGT-CGTU, vers la réunification*, IHS-CGT, 2019

<sup>2</sup> Syndicats nés à la fin du XIX<sup>e</sup>. Liés au patronat dont ils sont parfois le bras armé pour casser les grèves, ils défendent des idées réactionnaires voire fascistes. Voir p.7

<sup>3</sup> Cité par Valérie IGOUNET, *La conversion sociale du FN, mythe ou réalité ?* Revue Projet, n° 354, 2016/5, p. 35

droite, jusqu'à la réutilisation, mot pour mot, de formules syndicales.

Le leurre n'est pourtant guère discret : les promesses faites ne s'associent ni à une redistribution des revenus, ni à une augmentation des salaires les plus bas. L'extrême-droite ne vote jamais l'augmentation du SMIC et ne se préoccupe guère des conséquences sur les services publics de ses promesses de diminution des impôts et taxes. Qu'à terme, les classes populaires se trouvent pénalisées par cette politique démagogique ne semble guère l'inquiéter.

En résumé : « *entre le FN mariniste et le FN lepéniste, les continuités l'emportent largement sur les innovations, qu'il s'agisse de l'organisation, du programme, du discours, de la stratégie ou de la sociologie de ses soutiens. [...] La « nouveauté » du Front national procède donc d'une illusion<sup>4</sup>* ».

Une telle rhétorique de normalisation semble pourtant payante puisque le vote des classes populaires en faveur de l'extrême-droite ne cesse de croître depuis les années 1980. On peut craindre que les effets de séduction de ces discours soient de plus en plus fréquents dans nos champs de syndicalisation. Ainsi la progression du vote des sympathisants syndicaux en faveur de Marine Le Pen à la présidentielle est régulière chez ceux qui se déclarent sympathisants de la CGT<sup>5</sup>. Les chiffres sont encore plus forts à FO mais ni Solidaires, ni la CFTD ne sont épargnés<sup>6</sup>.

Si la FSU est plus faiblement concernée, nous ne devons pas nous croire à l'abri car ce n'est pas tant du fait de ses idées syndicales qu'à cause d'une composition socioprofessionnelle traditionnellement plus résistante à l'extrême-droite.

### **Syndicalisme indépendant mais pas neutre**

La CGT le réaffirme sans ambiguïté pendant la campagne présidentielle de 2022 : « *La CGT porte une histoire de luttres contre l'extrême droite et*

*des valeurs universelles de solidarité, de fraternité, d'égalité entre les salariés, par-delà leur statut, leur origine, leur nationalité, leurs opinions philosophiques ou religieuses.* ». Elle en conclut : « *Notre organisation est indépendante mais pas neutre, elle porte une histoire et des valeurs collectives opposées à celles de l'extrême droite. Pas une voix du monde du travail pour l'extrême droite, elle doit être combattue partout* ».

La formule d'un syndicalisme « *indépendant mais pas neutre* », récurrente à la CGT, chez Solidaires comme à la FSU, exprime la volonté de ne renoncer ni à l'indépendance syndicale, ni à la lutte pour les valeurs démocratiques et contre ceux qui les menacent.

## **Des actions collectives**

### **VISA (1996)**

En 1996, à l'appel de la FSU<sup>7</sup>, des syndicats décident de s'unir pour développer des outils de lutte contre les idées de l'extrême-droite et contre sa volonté de créer des pseudo-syndicats. Naît l'association VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes) dont fait partie la FSU et qui comprend aujourd'hui plus de 120 organisations syndicales adhérentes.

VISA est un outil d'information et de formation pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême-droite dans le monde du travail. L'association affirme la nécessité d'actions unitaires capables de soutenir les mobilisations par l'analyse critique.

### **Faire barrage à Jean-Marie Le Pen (2002)**

Le 1<sup>er</sup> mai 2002 près d'un million et demi de personnes défilent en France à l'appel des syndicats (CGT, CFTD, FO, FSU, UNSA) pour « *faire barrage à Jean-Marie Le Pen* ». Car, pour la

<sup>4</sup> Sylvain CRÉPON, Alexandre DÉZÉ, Nonna MAYER, *Quelles perspectives pour le Front National ?* dans : Sylvain CRÉPON, *Les faux-semblants du Front national*, Presses de Sciences Po, 2015, p. 529-606.

<sup>5</sup> Jean-Marie PERNOT, *Proximités syndicales et votes politiques*, Syndicollectif, 17 avril 2022

<sup>6</sup> Sondages Harris interactive/ Liaisons sociales, 2017 et 2022

<sup>7</sup> Pour Info, 23-27 septembre 1996

première fois, le Front National est au second tour des élections présidentielles. La mobilisation est très forte : la presse titre : « *une déferlante anti-FN* », « *un raz-de-marée* » !

### **Incompatible avec le syndicalisme (2011)**

En mars 2011, la CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'Unsa déclarent ensemble que les orientations du FN sont à l'opposé des valeurs portées par leurs organisations. Elles affirment qu'elles « *ne peuvent rester indifférentes à l'utilisation de la situation sociale pour promouvoir certaines thèses dans le débat public comme le fait le Front national* ». Leur déclaration commune est titrée : « *La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme* ». L'argumentation se centre sur la question de l'immigration : « *L'exclusion, le rejet de l'autre, le repli de la France sur elle-même et la fermeture des frontières, la désignation de boucs émissaires, la dénonciation de l'immigration comme responsable de tous les maux sont des attitudes qui, l'histoire en témoigne, ne peuvent conduire qu'au pire* ».

### **Uni-es contre l'extrême-droite (2014)**

En janvier 2014, trois syndicats de travailleurs (FSU, CGT, Solidaires), un syndicat étudiant (UNEF) et deux syndicats lycéens (FIDL, UNL) décident d'agir collectivement pour construire un argumentaire syndical destiné à expliquer que le Front national travaille contre les salariés, contre les jeunes et contre les plus démunis. Ainsi se forme le collectif « *Uni-es contre l'extrême-droite* » : « *C'est pourquoi nous prenons l'engagement non seulement de déconstruire le programme du Front national et de dénoncer le danger que représente aujourd'hui l'extrême droite mais pour cela, nous décidons d'agir ensemble, de mettre nos forces à la construction d'alternatives afin d'enrayer cette montée de l'extrême droite* ».

### **Toutes et tous ensemble contre l'extrême-droite (2022)**

En février 2022, lors de la campagne pour les élections présidentielles, des syndicats enseignants (FSU, CGT Éduc'Action, SUD

Education, UNSA éducation, SGEN-CFDT) appellent à faire front contre l'extrême-droite, ses intentions et ses idées, dans les lieux de travail comme dans le débat public. Est affirmé que l'action professionnelle enseignante est opposée, par nature, à l'extrême-droite parce qu'elle est « *pour l'héritage des Lumières, la raison, les valeurs républicaines, la laïcité et contre l'obscurantisme, l'exaltation des préjugés et des divisions ; pour la tolérance et le vivre-ensemble et contre le racisme, l'antisémitisme, les LGBTIphobies, le sexisme et toutes les discriminations ; pour une école de l'égalité, la liberté pédagogique, l'émancipation des élèves et contre une école rétrograde, ségrégative et excluante* ».

### **Plus jamais ça (2022)**

C'est avec les signataires de « Plus jamais ça » que la CGT, Solidaires et la FSU lancent à nouveau un appel, suite à la présence de Marine Le Pen au second tour : « *Certain-es disent « il faut essayer ». Mais on ne joue pas avec l'extrême droite, au risque de la voir modifier les lois pour pouvoir s'installer très longtemps* ».

### **Une convergence des syndicats européens**

Réagissant en tant que président de la Confédération européenne des syndicats (CES), Laurent Berger a considéré, en septembre 2022, que l'arrivée au pouvoir de l'extrême-droite italienne ne pouvait être considérée comme « *un aléa normal de l'alternance* ».

En 2022, la CES définit un plan d'actions pour renforcer la capacité syndicale à contrer les discours de l'extrême-droite et à lutter contre elle.

« *La priorité de ce plan est claire : nous devons développer notre capacité à combattre l'extrême-droite et à soutenir nos affiliés pour résister à toutes les tentatives de diviser les travailleurs, que ce soit sur le lieu de travail ou en politique. Nous*

devons renforcer la solidarité et le pouvoir des travailleurs<sup>8</sup> ».

## Le combat de la FSU

### **Pas une voix pour le Front national**

Avec les principales organisations syndicales, la FSU avait appelé à faire du 1<sup>er</sup> mai 2002 « un barrage contre le FN ».

En 2015, entre les deux tours des élections départementales, la FSU « rappelle que le Front National est un parti promoteur d'idées xénophobes et racistes qui sapent les fondements de la vie collective, de notre modèle social et des valeurs constitutives de la République ».

Aux présidentielles de 2017, la FSU, anticipant le résultat du premier tour, s'adresse aux agentes et agents de la Fonction publique. La description des risques d'une accession au pouvoir s'illustre des politiques municipales menées dans les villes tombées aux élections de 2014. Le Front national « dit parler au nom du peuple et des petits, mais il brise les solidarités en s'attaquant au milieu associatif et culturel comme, par exemple, au Secours Populaire. Pour réduire les impôts, il fragilise le service public en supprimant des postes de fonctionnaires territoriaux, préférant des contractuel·les à sa botte. Dans les mairies tenues par l'extrême droite, il n'hésite pas à exercer des pressions sur les agent·es, à utiliser honteusement les réseaux sociaux comme moyen d'intimidation<sup>9</sup> ».

Le retour de l'extrême-droite au second tour des élections présidentielles de 2017 entraîne un nouvel appel<sup>10</sup> sans ambiguïté : « Pas une voix pour le Front National ». La FSU alerte : « Une arrivée au pouvoir du Front national est inenvisageable pour la FSU. Outre les replis nationalistes, les discours de haine et de racisme, le programme du Front National est contraire aux objectifs et valeurs de solidarité, de justice sociale,

d'égalité et de paix que porte la FSU. Compte tenu des pouvoirs octroyés au président de la Vème République, la prise de pouvoir du Front national serait une catastrophe pour notre pays : préférence nationale et racisme d'État aggraveraient encore les fractures de notre société. Les plus fragiles de nos concitoyens seraient les plus touchés. La FSU ne peut l'envisager ».

A nouveau, le 1er juin 2017, elle appelle à faire barrage pour les législatives : « Le vote Front national n'apportera aucune réponse aux crises et difficultés que connaît notre société, au contraire ! Ce n'est en aucun cas une solution. [...] Pas de vote pour le Front national ».

Même position de la FSU en 2022 où la candidate de l'extrême droite est à nouveau au second tour : « Pas une voix ne doit se porter sur l'extrême-droite », affirme-t-elle tout en rappelant que « les idées de haine et d'exclusion ne sont malheureusement pas le monopole des partis d'extrême-droite » mais « se sont largement diffusées, les droites tentant de rabattre une partie de l'électorat potentiel de l'extrême-droite ».

### **La bataille des idées**

Mais si la FSU est intervenue à chaque élection présidentielle où l'extrême-droite a menacé le second tour, l'essentiel de son combat reste un combat d'idées qu'elle veut mener unitairement avec d'autres syndicats.

Dans les mandats de congrès, jusqu'en 2013, le combat de la FSU contre l'extrême-droite est étroitement liée à la lutte contre le racisme<sup>11</sup> et s'affirme dans une volonté d'agir dans des collectifs unitaires<sup>12</sup>. Progressivement elle va y ajouter la volonté de lutter « contre l'imposture sociale de l'extrême-droite<sup>13</sup> ».

En 2013, au congrès de Poitiers, la formulation du mandat de lutte contre les idées d'extrême-droite est largement plus développée. Après un constat

<sup>8</sup> L'extrême-droite dans le monde, la montée de tous les périls, CGT, Activités internationales, n°36, 2022, p.9-12

<sup>9</sup> FSU, Adresse aux agent·es de la Fonction publique, 31 mars 2017

<sup>10</sup> Communiqué FSU du 24 avril 2017

<sup>11</sup> Congrès de Perpignan, Textes adoptés, thème 3, 4.6, 2004

Congrès de Marseille, Textes adoptés, thème 3, 2.1.4.1, 2007

<sup>12</sup> Congrès de La Rochelle, Textes adoptés, thème 1, 5.2, 2001

<sup>13</sup> Congrès de Clermont-Ferrand, Textes adoptés, thème 3, Zoom

accusant la responsabilité du gouvernement Sarkozy dans « *la banalisation [des] idées nauséabondes* », la FSU affirme la nécessité d'une coopération des organisations syndicales dans un front large où la bataille des idées se mêle à la lutte contre les inégalités et les discriminations : combattre les idées reçues sur les immigré·es, les pauvres, les chômeuses et chômeurs, les gens du voyage, les Roms..., combattre le sexisme et l'homophobie ; décrypter le double langage de l'extrême-droite en matière économique et sociale, par une analyse syndicale à destination des salarié·es, des chômeuses et chômeurs et des retraité·es<sup>14</sup>.

En 2016, au congrès du Mans, c'est un « zoom<sup>15</sup> » spécifique qui est consacré à la lutte contre l'extrême-droite. Constatant le renforcement de son ancrage territorial aux dernières élections, la FSU en appelle à nouveau à l'action unitaire. Les attentats de 2015 ont donné lieu à une déclaration signée par un arc syndical large (CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU et Solidaires) : « Vivre ensemble, travailler ensemble<sup>16</sup> ».

*« Nous appelons toutes nos adhérent·es et toutes nos militant·es mais au-delà toutes les travailleuses et tous les travailleurs à se rassembler dans les entreprises pour barrer la*

*route au populisme, aux idées d'extrême-droite et à la démagogie, et militer résolument pour les valeurs du syndicalisme et des principes républicains ».*

En 2019, le congrès de Clermont confirme par un nouveau « zoom » la volonté d'une action unitaire d'information par des campagnes, des formations, des rencontres « *pour démonter l'imposture sociale de l'extrême-droite* ».

Les mandats du congrès 2022 de Metz le rappellent encore : « *La FSU reste vigilante et combative en décryptant et luttant contre les projets de l'extrême droite. Elle alertera sur les menaces que celle-ci fait peser sur les conquêtes sociales et les libertés démocratiques. Dans ce contexte, il est indispensable de réaffirmer l'importance du rôle d'information et de formation du syndicalisme et de combattre les idées et les projets de l'extrême-droite. La FSU organisera des séminaires, des stages de formation en ce sens* ».

C'est dans une détermination continue et unitaire que la FSU est engagée dans cette bataille des idées.

<sup>14</sup> Congrès de Poitiers, Textes adoptés, thème 3, VII-b-3

<sup>15</sup> Dans les textes de congrès de la FSU, les zooms sont des thèmes mis en valeur par un traitement spécifique.

<sup>16</sup> Texte commun du 5 juin 2015

# L'extrême droite, une menace pour le syndicalisme

Marine Le Pen promet le dialogue social. Mais depuis des décennies, l'extrême-droite annonce des conceptions bien particulières du syndicalisme, plus à même de soutenir son idéologie d'exclusion que de défendre les travailleuses et travailleurs !

## *L'extrême-droite et les syndicats*

Pendant la campagne présidentielle de 2022, le discours de Marine Le Pen a annoncé souhaiter l'émergence de nouveaux syndicats qu'elle appelle de ses vœux pour permettre un réel dialogue social. « *Je suis fondamentalement attachée au dialogue social* » affirme-t-elle. Fustigeant Emmanuel Macron qu'elle accuse d'avoir tué le syndicalisme, elle promet : « *Il faut le retour du dialogue social et une grande conférence avec l'ensemble des acteurs économiques, avec l'ensemble des syndicats, qu'ils soient salariés ou patronaux, il faut revivifier le dialogue social*<sup>17</sup> ».

Ce faisant, elle fait réapparaître une vieille conception du de l'extrême-droite : un syndicalisme commun aux patrons et aux travailleurs.

## **Lutter contre le syndicalisme révolutionnaire : les syndicats jaunes**

Alors que la CGT, fondée en 1895, affirme sa volonté d'unir les travailleurs « *en lutte pour leur émancipation intégrale*<sup>18</sup> », le patronat et la droite soutiennent la création d'un syndicalisme « indépendant ». Ainsi va naître en 1901, à l'initiative de Paul Lanoir, l'Union fédérative des syndicats et groupements ouvriers professionnels de France et des colonies. Le second dirigeant de cette union, Pierre Biétry, fondateur de la Fédération des Jaunes de France (1902) et de la revue « Le Jaune » (1903) est issu du syndicalisme

révolutionnaire mais proclame désormais un syndicalisme sans grève générale ni lutte des classes. Toute la droite réactionnaire, des royalistes aux bonapartistes, soutient ce syndicalisme qui défend l'accès des ouvriers à la propriété privée davantage que leurs salaires et conditions de travail.

Même le préfet de Saône et Loire admet que le syndicat fondé au Creusot en 1899, à l'initiative de Schneider « *n'est composé que d'ouvriers favorables au patron et n'a d'autre but que d'entraver l'action du premier syndicat, organisé après la première grève dans un but d'émancipation ouvrière*<sup>19</sup> ».

Dès 1902, Paul Lanoir proclame la devise « Patrie, famille, travail » que le régime de Vichy empruntera. Patrons et ouvriers sont pensés comme partageant une communauté d'intérêts qui nécessite la réconciliation des classes sociales. Le manifeste de 1908 le dit ouvertement : « *substituer à la lutte des classes [...] les principes d'accord et d'entente*<sup>20</sup> ». La presse « jaune » diffuse l'image morale du bon ouvrier aimant son patron qui s'en trouve généreux en retour ! Les principales revendications ouvrières sont l'accès à la propriété privée et aux bénéfices du capital. Le programme de 1902 proclame les intérêts convergents des patrons et des ouvriers. « *Le Capital-travail et le Capital-argent sont les deux facteurs indispensables à la vie sociale. L'un complète l'autre, les deux se font vivre mutuellement. Le devoir de ces deux*

<sup>17</sup> Cité par Klara DURAND, Les syndicats face aux appels du pied de Marine Le Pen, Public Sénat, 13 avril 2022

<sup>18</sup> Statuts adoptés à Limoges en septembre 1895

<sup>19</sup> Cité par René-Pierre PARIZE, *Le Creusot 1898-1900. La naissance du syndicalisme et les mouvements sociaux à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Les Nouvelles Éditions du Creusot, 2009, p. 189

<sup>20</sup> Auguste PAWLOSKI, *Les syndicats jaunes*, 1911, p.171

*collaborations est donc de rechercher amiablement, de bonne foi et en toutes circonstances, le point de rencontre des concessions réciproques qu'ils se doivent l'un à l'autre ».*

Ce syndicalisme de collaboration entre classes sociales nécessite de renoncer à la grève considérée comme « *le pire des maux* » et les jaunes n'hésiteront pas, payés et armés par le patronat, à jouer les briseurs de grève. Dans les années 1930, le Parti Social Français, héritier des Croix-de-Feu promouvra un syndicalisme excluant la grève au nom de la « *liberté de travail* ».

Et les syndicats jaunes ont beau proclamer un syndicalisme « *d'amour et de paix* » face au syndicalisme « *de haines et de guerres*<sup>21</sup> », toutes les méthodes leur sont bonnes y compris celles des subventions patronales occultes, de la violence et de la contrainte. Une telle conception du syndicalisme perdurera longtemps, notamment dans l'industrie automobile, où les syndicats « indépendants » n'hésitent guère à recourir aux pires pratiques.

### **Pétain et les syndicats**

Pétain évoque très régulièrement la question sociale dans ses discours pour défendre une communauté de travail où patrons et ouvriers cherchent ensemble les solutions. Dans son discours de Saint-Etienne<sup>22</sup> (1<sup>er</sup> mars 1941), l'ensemble des éléments du « discours social » pétainiste est présent.

- le spectre de la misère et du chômage brandi pour en appeler à la « *paix sociale* » : « *c'est la menace du chômage, c'est l'angoisse de la misère qu'elle fait peser sur vos foyers, c'est le travail sans joie de l'ouvrier sans métier, c'est le taudis dans la cité laide où il passe les hivers sans lumière et sans feu* ».
- le renoncement à la lutte des classes pour que « *le prolétaire retrouve dans une communauté de travail les conditions d'une vie digne et libre*

*en même temps que des raisons de vivre et d'espérer ».*

- le renoncement au syndicalisme, « *organisations de classe* » et son remplacement par des « *comités sociaux* » où, « *sous l'autorité et avec l'impulsion de l'État* », « *patrons et ouvriers rechercheront ensemble les solutions des problèmes actuels dans une commune volonté de justice* ».

Le premier mai devient la fête du « *vrai travail* », celui qui se fonde sur la « *concorde sociale* ».

Le tout, sans épargner les patrons accusés « *d'égoïsme et d'incompréhension de la condition prolétarienne* » mais rassurés de ne pas avoir à « *renoncer à tirer de [leurs] entreprises, le bénéfice légitime de [leurs] activités* ».

« *Renoncez à la haine [...] on ne construit que dans l'amour et dans la joie* » concluait Pétain pour appeler au redressement de la patrie.

La réalité de ce « renoncement » sera tout autre pour le monde syndical : licenciements et arrestation de syndicalistes communistes ou francs-maçons, dissolution de la CGT et de la CFTC (novembre 1940) et encadrement réglementaire des syndicats par la Charte (octobre 1941). L'activité syndicale doit se limiter, toute activité jugée politique est illégale. Patrons et préfets écartent les responsables qu'ils jugent indésirables et parfois les livrent à la Gestapo<sup>23</sup>. La procédure répressive peut commencer parfois par une arrestation pour distribution de tract et se finir par la mort à Auschwitz.

Bien des motifs peuvent expliquer le grand affaiblissement voire la quasi-disparition du mouvement syndical à partir de 1940 : questions internes notamment celles liées au pacte germano-soviétique ou aux stratégies à mettre en œuvre face à Vichy ; désorganisation générale causée par la mobilisation de 1939 puis la débâcle et l'exode de l'été 1940. La volonté politique de Vichy de mettre un terme aux luttes syndicales n'en reste pas moins évidente et derrière les

<sup>21</sup> Ibidem, p.35

<sup>22</sup> Le Journal, 2 mars 1941

<sup>23</sup> Claude MALON, *Occupation, épuration, reconstruction*, PURH, 2013, chapitre VIII



discours de concorde sociale, la répression a été particulièrement violente et déterminée pour obtenir la disparition du syndicalisme révolutionnaire.

En vain... puisque qu'au lendemain de la Libération, la CGT a presque retrouvé ses effectifs d'adhérents<sup>24</sup>.

## L'extrême-droite actuelle

Le fantasme d'un syndicalisme dangereux pour notre société ne cesse d'être entretenu à travers la représentation d'une « *minorité radicale* » qui serait capable de « *prendre les français en otage* » et obsédée par ses avantages catégoriels. François de Closets dans les années 1980, plus récemment Bernard Zimmern et l'IFRAP ou l'Institut supérieur du Travail avec ses « *Études sociales et syndicales* » ne cessent de dénoncer « la syndicatie ». Le patronat n'est pas en reste : Yvon Gattaz, alors président du MEDEF, considère que la CGT a des comportements de voyous et de terroristes<sup>25</sup>

L'argumentation de l'extrême droite continue à se situer dans la lignée des jaunes et de Vichy, non seulement parce qu'elle se fonde sur la haine des syndicats qui prônent la lutte des classes mais aussi par sa dimension xénophobe. Thibaut de la Tocnaye, membre du bureau national du Rassemblement National (RN) affirme sans ambages<sup>26</sup>: il faut en finir avec le syndicalisme actuel qu'on « *n'entend jamais sur la politique d'immigration massive qui tire les salaires vers le bas* ». Défendre les salaires des travailleurs supposerait d'adhérer aux idées racistes de l'extrême droite. Pour cela, Thibaut de la Tocnaye prône une réforme légale de la représentativité syndicale pour permettre l'émergence de nouveaux syndicats qui eux seront « *authentiquement représentatifs* ». Pour lui, la grève est « *une entreprise de sabotage de*

*l'économie française* » guidée par « *les méthodes tyranniques et jusqu'au-boutistes de syndicats* ». En résumé donc, il appelle à l'émergence de nouveaux syndicats qui ne font pas grève... qui ne luttent pas et qui auront siège dans les négociations sociales indépendamment de leur représentativité réelle. Même son de cloche chez Alain Avello, animateur du « collectif Racine des enseignants patriotes » qui veut lutter contre la mainmise des syndicats sur les enseignants qui fait obstacle à leur patriotisme.

La stratégie sera simple : priver les organisations syndicales de leurs moyens. Dans les engagements de 1977<sup>27</sup>, cela se traduisait par une « *moralisation de la vie syndicale par le contrôle de leur financement* ». D'un côté, réduire les moyens, de l'autre, abolir les règles de représentativité : le cocktail nécessaire pour permettre la création de nouveaux syndicats autonomes à la solde de l'idéologie du FN.

### Syndicats « maison »

Après les élections de 1995, le Front National a tenté de créer ses propres syndicats, pour constituer « *un front social sur le front du travail*<sup>28</sup> ». Bruno Mégret, Bruno Gollnisch et Philippe Olivier en furent les artisans.

FN-Police (FNP) est créé à la veille des élections professionnelles de décembre 1995 où il obtient un siège en instance paritaire. « *Nous avons utilisé le FN comme un label de probité et de patriotisme* » affirment ses dirigeants. En avril 1998, la Cour de cassation juge illégal FN-police considéré comme l'« *instrument d'un parti politique* » alors que l'article L411-1 du Code du travail limite l'objet des syndicats à « *l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes visées par leur statut* ». Il faut dire que les principes d'organisation des syndicats FN-police ne reculaient devant rien puisque l'appartenance politique des adhérents était

<sup>24</sup> Antoine PROST, *Les effectifs de la CGT en 1945*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, n°41-1, janvier-mars 1994, p.87

<sup>25</sup> La Tribune, 30 mai 2016

<sup>26</sup> Valeurs Actuelles, Tribune du 23 mai 2020

<sup>27</sup> Marine LE PEN, 144 engagements, février 2017

<sup>28</sup> Adrian JUNOT, *La courte épopée syndicale du FN*, Le Choc du mois, no 20, février 2008, p. 32.

contrôlée<sup>29</sup> et que la plupart des dirigeants étaient des élus FN !

FN-RATP, qui est créé au printemps 1996, a été jugée illégale au bout de quelques mois par le tribunal de grande instance de Nanterre qui lui interdit, « *de se prévaloir en toutes circonstances par tous moyens d'expression de la qualité de syndicat professionnel*<sup>30</sup> ». Il n'avait eu le temps que de diffuser un seul tract qui réclamait la préférence nationale à l'embauche à la RATP.

Même sort judiciaire pour FN-pénitentiaire et FN-Poste

Les enseignants constituent une cible privilégiée pour le FN qui espère que le sentiment d'insécurité dans les établissements, les excès de préconisations pédagogiques ou le manque de considération finiront par faire admettre ses propositions. Le Mouvement pour un enseignement national (MEN), créé en décembre 1995, affirmait clairement ses objectifs : « *une finalité politique qui veut faire avancer les idées nationales dans l'éducation*<sup>31</sup> ». Faute de parvenir à transformer le « MEN » en syndicat, le mégrétiste Olivier Pichon tente d'infiltrer des listes des candidats aux élections professionnelles de 1996. Il prétend y être parvenu, notamment sur des listes du SNALC, ce que dément formellement ce syndicat<sup>32</sup>.

### **Valses hésitations**

Depuis les responsables frontistes réaffirment leur haine des syndicats tout en tentant de faire croire à leurs préoccupations sociales.

La haine a pourtant bel et bien perduré chez les dirigeants y compris chez ceux qui s'étaient

mobilisé pour créer les syndicats FN. En septembre 2001, devant les portes des usines Moulinex de Mamers, dont les emplois sont menacés, Bruno Mégret accuse les syndicats d'être complices d'une telle destruction.

Pour autant, il n'a pas renoncé à l'infiltration des confédérations, ce qui se révèle quand des responsables syndicaux sont élus sur des listes FN<sup>33</sup>. Peu d'organisations syndicales sont épargnées : CFTC, CGC, CFDT, CGT, FO, UNSA et même SUD...

Difficile de faire la part des initiatives partisans et des revirements personnels mais le FN a créé un cercle pour ses adhérents syndiqués : le Cercle national de défense des travailleurs syndiqués (CNDTS) chargé de former aux pratiques de l'entrisme, de défendre en cas d'exclusion et de valoriser l'itinéraire de syndicalistes venus au FN. Dans les volontés de séduction des derniers instants de la campagne électorale de 2022, Marine Le Pen affirme souhaiter renouer avec le dialogue social pour faire émerger une démocratie sociale<sup>34</sup>. Elle promet une grande conférence sociale d'où naîtrait « *la paix économique* ». Mais avec un syndicalisme sans rapport de forces et sans luttes, on devine que « *la paix* » naîtra du silence et de la résignation des travailleurs !

Malgré le discours de façade tenu lors de cette campagne présidentielle, rien n'a changé : l'extrême-droite ne courtise les syndicats que pour tenter d'élargir son assise électorale dans les milieux populaires.

<sup>29</sup> TGI Evry, 10 mars 1997

<sup>30</sup> Les Échos, 19 juin 1996

<sup>31</sup> Les Échos, 16 juin 1996

<sup>32</sup> Le Monde, 27 avril 2002

<sup>33</sup> Dominique ANDOLFATTO, Thierry CHOFFAT, *Le Front National et les syndicats. Une stratégie d'entrisme?* dans Sylvain CRÉPON, Alexandre DÉZÉ et Nonna MAYER, *Les faux-semblants du Front national*. Presses de Sciences Po, 2015, p.81

<sup>34</sup> France Inter, 12 avril 2022

# L'extrême droite et la Fonction publique

**L'extrême droite entretient désormais le leurre d'une volonté de défendre les services publics. Mais elle est surtout attachée aux contraintes qui lui permettront d'assujettir la fonction publique à ses projets idéologiques.**

Dans le contexte d'une politique néolibérale qui ne cesse de détruire le service public, Marine Le Pen endosse le rôle d'une défenseuse acharnée : « *Il faut rendre au service public ses lettres de noblesse*<sup>35</sup> ». L'extrême droite n'est pourtant pas la protectrice du service public et de ses agents et agentes.

## **Réduire au strict minimum**

En 1972, lors de sa création, le Front national considère que les services publics doivent être réduits « *au strict minimum*<sup>36</sup> » par une conception régaliennne limitée à la défense et à la sécurité et relativisant le rôle économique et social de l'État dans. Car pour le FN des années 1980/1990, il faut supprimer l'État Providence, ce qui permettra une réduction des dépenses indispensables à son programme fiscal : réduction des taxes, suppression de l'impôt sur le revenu, etc.

Un autre motif de réduction nécessaire du service public dans les volontés de l'extrême-droite est son « invasion » par les immigrés. En 1978, Jean-Marie Le Pen, dans un ouvrage qu'il présente comme l'exposé de la doctrine du FN, déplore la « *charge considérable qu'impose l'immigration au budget social de la nation*<sup>37</sup> » et conclut que le service public doit être réservé aux français.

Il n'est guère de domaine du service public que le discours xénophobe de l'extrême-droite épargne. Et peu importe la réalité : ainsi Zemmour explique que les difficultés de l'hôpital sont dues à son « envahissement » par des étrangers bénéficiaires de l'Aide médicale d'État<sup>38</sup> alors que

ces derniers ne représentent même pas 1% de la population prise en charge à l'hôpital.

## **Changement programmatique ?**

Désormais, pour le RN, ce coût des services publics, jugé autrefois inutile, est devenu « *un patrimoine de première importance* », « *un trésor national* » qu'il faut défendre face aux attaques néolibérales. C'est que d'un électorat petit-bourgeois qui constituait ses premiers soutiens, les frontistes à la recherche de nouveaux électeurs, s'adressent désormais aux milieux populaires et qu'une telle orientation nécessite l'infléchissement du discours.

Mais « *il ne faut pas s'y tromper. L'inflexion du discours frontiste sur la question des services publics n'a pas vocation à les revaloriser. Le FN reste farouchement opposé aux fondements constitutifs et aux conséquences juridiques du service public*<sup>39</sup> ». Ainsi la préférence nationale, concept politique essentiel de la doxa frontiste, est fondamentalement antinomique avec les principes d'équité de traitement.

## **Retour à l'obéissance**

L'évolution historique du statut des fonctionnaires a progressivement conduit vers une conception dialectique des droits et des obligations, capable de garantir l'indépendance de la fonction publique et d'éviter son instrumentalisation. L'épisode tragique de fonctionnaires contraints par le statut de 1941 et contribuant aux pires besognes de la collaboration et de la déportation, avait construit une conception nouvelle où la conformité aux

<sup>35</sup> Acteurs publics, 26 février 2022

<sup>36</sup> Texte de base du Front national, 1973

<sup>37</sup> Jean-Marie LE PEN, *Droite et démocratie économique*, 1978

<sup>38</sup> Huffpost, 18 octobre 2021

<sup>39</sup> Delphine ESPAGNO, Stéphane FRANÇOIS, *Le Front National et les services publics. Un nouveau programmatique ?* dans Sylvain CRÉPON, Alexandre DÉZÉ, Nonna MAYER, *Les faux-semblants du Front national*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 222

instructions ne se confondait pas avec l'obéissance et affirmait la nécessité de l'indépendance et de la responsabilité.

La conception frontiste est tout autre. Dans le programme des élections présidentielles de 2012, la question des services publics est subordonnée à la nécessité de développer l'autorité de l'État : « *Le redressement des services publics constitue donc un axe essentiel du projet présidentiel, et s'inscrit en cohérence avec la restauration d'un État fort, partout sur le territoire* ».

Pour y parvenir, il s'agira de s'assurer que les fonctionnaires soient « *les fidèles exécutants des programmes politiques* ». Car pour améliorer le service public, le RN n'engagera pas de réformes « *qui détournent les fonctionnaires de leurs actions* ». Il suffira « *que les ministres se contentent [...] de donner des instructions rationnelles aux agents placés sous leur autorité*<sup>40</sup> ». Partout le pouvoir direct du gouvernement sera renforcé : pour l'hôpital par exemple, les Agences régionales de santé (ARS) seront supprimées et leur rôle transféré aux préfets.

Nicolas Bay, alors secrétaire général du FN, le formulait sans ambages<sup>41</sup> en affirmant que toute opposition d'un fonctionnaire contrevient, par nature, aux principes de la fonction publique. Et depuis plusieurs décennies, les discours du FN puis du RN n'ont cessé d'en appeler à un retour à l'ordre qui proclame les vertus de la discipline sans jamais affirmer les droits du fonctionnaire.

Dans des temps où l'extrême-droite ne cesse de tenter de relégitimer Pétain, le modèle du statut de 1941 pourrait être de retour sur les mêmes motifs que ceux invoqués alors, ceux de l'urgence d'une reconstruction nationale. Le rapport que Darlan adressait à Pétain, en préalable du statut de 1941, désignait les responsables en dénonçant syndicats et fonctionnaires. Il appelait clairement contre le fonctionnaire « *à des sanctions*

*immédiates, sans qu'il puisse invoquer les garanties de la procédure disciplinaire* ». Il considérait que le « *manquement au devoir* » n'était pas seulement constitué par la grève mais par « *par l'application volontairement trop étroite des règlements* ». Pour la loi de 1941, le fonctionnaire n'a pas de droits mais bénéficie de garanties « *minutieusement organisées pour concilier les exigences de la discipline* »

C'était un autre temps, pourrait-on penser... Mais tout au long des discours du RN, malgré les pudeurs de leurs volontés de dédramatiser, surgissent les annonces d'une telle transformation. Marine Le Pen veut « *des fonctionnaires dévoués* » au service d'un « *État patriote* ». A la question de la première des conditions nécessaires pour assurer l'action de l'État, elle répond « *il faut d'abord rétablir le principe d'autorité*<sup>42</sup> ». Nul doute qu'elle ne pense se contenter d'un discours appelant à l'adhésion spontanée et que cette autorité ne pourra être restaurée sans une évolution légale du statut. Elle poursuit : « *Les objectifs que mon gouvernement assignera aux services de l'État nécessiteront une mobilisation immédiate de tous les agents* ». Et ces annonces ont beau toujours s'assortir de propos rassurants, qui pourrait croire que cette exigence se fera sans contrainte ?

C'est la conception même de l'État pour l'extrême-droite qui ne peut conduire qu'à la réduction des droits des fonctionnaires.

Elle en aura la nécessité pour prévenir toute réticence quand il s'agira d'exiger que les agents, contre leurs volontés égalitaires, pratiquent la préférence nationale en matière d'accès à l'emploi ou au logement ou enseignent des conceptions nationalistes et discriminantes. Et cette exigence sera justifiée au nom de l'urgence d'un redressement.

Ne nous méprenons pas... si Marine Le Pen avait protesté contre la loi de Transformation de la Fonction publique, ce n'était pas pour défendre

<sup>40</sup> Acteurs publics, 25 février 2022

<sup>41</sup> France Inter, Questions politiques, 30 avril 2017

<sup>42</sup> Acteurs publics, 25 février 2022

les commissions paritaires et l'égalité de traitement qu'elles garantissaient. C'était pour s'inquiéter d'un affaiblissement de l'État. État qui, pour l'extrême-droite, ne vise pas à être une garantie d'égalité mais un instrument de domination. D'ailleurs, après avoir condamné la loi, Marine Le Pen n'avait pas voté contre elle, se contentant d'une abstention.

## Et du côté de l'école ?

### Restaurer l'autorité et le mérite

S'il y a bien un élément de discours qui n'a pas changé, c'est bien celui d'un appel au retour de l'autorité scolaire fondé sur une déploration catastrophiste de la situation actuelle. « Restaurer » est le terme récurrent du programme. Dans ce contexte où est affirmé que la finalité essentielle de la politique scolaire est de « restaurer l'autorité du maître et de l'institution », on imagine comment pourrait être instrumentalisé le salaire au mérite.

Cette autorité du maître, il devra la mettre au service du programme politique comme un « fidèle exécutant ». Nul ne peut savoir jusqu'où iront les prescriptions. L'idéologisation des programmes finira-t-elle par demander aux fonctionnaires de l'État d'enseigner le grand remplacement ou l'inégalité des races ? En tous cas, l'école devra être le vecteur de transmission de l'histoire nationale.

### Autoritarisme accru

Mais le plus difficile, pour la vie professionnelle quotidienne des enseignantes et enseignants, sera sans doute la manière avec laquelle, la culture de la gouvernance se pliera, hors de trop rares résistances, à des injonctions insupportables parce que marquées par une idéologie réactionnaire, raciste et sexiste. Quelles pressions seront exercées quand il sera jugé que les pratiques professionnelles d'un enseignant

sont inspirées d'une « idéologie pédagogue mortifère<sup>43</sup> » ?

Non seulement, le pouvoir de contrôle des corps d'inspection sera renforcé mais ils auront « obligation de signalement des cas problématiques sous peine de sanctions à l'encontre des encadrants<sup>44</sup> ».

Certains présument une résistance républicaine de l'institution scolaire... mais la politique néomanagériale a préparé le terrain d'un autoritarisme violent en déréglementant et en développant les pouvoirs personnels. La conception du chef, chère à l'extrême-droite, viendra légitimer tout ce qui semblera de près ou de loin obéir aux stratégies de l'ordre. Pensons à ceux qui, une fois Marine Le Pen élue, devront subir au quotidien les ordres d'un directeur, d'un principal ou proviseur, d'un inspecteur ou d'un DASEN acquis aux idées de l'extrême-droite ou partisan de concessions nécessaires ?

Pensons à celles et ceux qui seront la cible de parents partageant les opinions de Marine Le Pen, devenus plus vindicatifs et auxquels l'institution laissera le champ libre.

Quelles seront les initiatives dans une école censée lutter contre « la décadence des mœurs » ? Celles et ceux qui diffamèrent des enseignantes et enseignants au moment de l'ABCD de l'égalité auront le champ libre pour exprimer et exercer leurs haines idéologiques. La campagne « #ProtégeonsNosEnfants » menée par les militantes et militants du parti d'Éric Zemmour témoigne dès aujourd'hui de ce que pourrait être le retour à la délation publique des enseignants : dénonciation nominative sur les réseaux sociaux, mensonges, injures et menaces<sup>45</sup>.

### Estime et reconnaissance ?

Quant à l'estime... que pourraient attendre les enseignantes et les enseignants d'un parti qui affirme « la responsabilité des enseignants dans la dégradation et dans la décadence du sentiment

<sup>43</sup> Marine LE PEN, Discours de clôture, conférence du collectif Racine, 12 octobre 2013

<sup>44</sup> Marine LE PEN, *Projet pour la France, L'École*, 2022, p.14

<sup>45</sup> Libération, 4 décembre 2022

*national*<sup>46</sup> » ? N'oublions pas que, hors des périodes de risettes électorales, l'extrême-droite dénonce le laxisme des professeurs, les accuse de ne plus rien apprendre aux élèves. « *Pris en otage par les syndicats* », les élèves sont les victimes d'un « *génocide culturel*<sup>47</sup> ». Pour justifier son idéologie d'ordre, l'extrême-droite a besoin de désigner les enseignants comme les agents du désordre et de la décadence.

## A LIRE...

Vincent EDIN, *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*, L'Atelier, 2016

Sylvain CREPON, Alexandre DEZÉ et Nonna MAYER, *Les Faux-Semblants du Front National*, Presses de Sciences-Po, 2015.

Cécile ALDUY, Stéphane WAHNICH, *Marine le Pen prise aux mots*, Seuil, 2015

Valérie IGOUNET, *Le Front national de 1972 à nos jours. Le parti, les hommes, les idées*, Seuil, 2014

VISA, *S'armer contre l'extrême-droite*, 2021

VISA, *Lumière sur les mairies brunes*, tomes 1 à 3, Syllepse 2015-2020

IHS-CGT, *Le Front national démasqué par l'histoire*, Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale, numéro spécial, 2012

*Extrême droite, de la marginalité au pouvoir*, Cahiers d'Histoire, n°152, mars 2022

*Education contre extrême(s) droite(s)*, Questions de classe(s) n°5,

---

<sup>46</sup> Jean-Marie LE PEN, Discours du 15 novembre 2009 à Marseille

<sup>47</sup> Jean-Claude MARTINEZ, Rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le budget de l'Éducation nationale, novembre 1986